



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit global pour l'année 2014, afin d'assurer le renouvellement annuel des infrastructures des énergies pour un montant de Fr. 2'250'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Commission de gestion relève dans ses rapports, de manière récurrente, depuis de nombreuses années, que le renouvellement des réseaux Eau, Gaz et Electricité est insuffisant. Elle s'appuie sur les statistiques annuelles du SEY collectées depuis plus de 15 ans. Globalement, le taux de renouvellement se maintient entre 0.5 et 0.7%, alors qu'un taux idéal devrait se situer entre 1.5 et 2% selon la durée de vie des conduites, évaluée à 60 ans.

On constate dès lors une détérioration de l'état des installations et une augmentation de la fréquence des pannes, accompagnée d'un accroissement du risque qui pèse pour la sécurité des usagers et de l'approvisionnement. Parallèlement, les primes d'assurance RC en subissent les conséquences puisque notre compagnie est sollicitée de plus en plus fréquemment pour des sommes parfois considérables.

Actuellement, le déficit de renouvellement, cumulé sur 16 ans (1997 à 2012), s'élève à 15% pour le réseau d'eau et à 12% pour le réseau de gaz. Les statistiques détaillées manquent pour le réseau électrique basse tension. Le renouvellement du réseau électrique moyenne tension est sensiblement meilleur en raison de la migration de 5 kV à 20 kV qui s'est opérée ces dernières années : la majorité du réseau MT est de conception récente et ne présente que peu de risque de panne.

Le déficit identifié tient à plusieurs facteurs : le projet d'agglomération aggroY, dans sa phase de conception initiale, a contraint les services techniques de l'administration à différer certains projets de maintenance ou de renouvellement, afin d'éviter des interventions dans des secteurs qui seraient sujet à une redéfinition complète ultérieure de l'espace rue. Aujourd'hui la visibilité est plus grande, tant en ce qui concerne l'architecture générale qu'en ce qui concerne la planification des réalisations. En second lieu, la coordination interne des interventions propres à l'administration se complexifie. Il s'agit à la fois de tenir compte des ressources disponibles dans chaque service, des priorités propres à chaque domaine et de l'impact de chaque chantier sur la gestion globale du trafic. Cette coordination conduit parfois à différer certains chantiers. Finalement, lorsque la fenêtre d'opportunité s'ouvre, force est de constater que les ressources financières ne sont pas disponibles, et qu'il convient de présenter une demande de crédit d'investissement au Conseil, ce qui décale à nouveau le projet dans le temps.

La Municipalité et son service des énergies souhaitent donc faire admettre le principe d'un crédit global annuel pour la réfection des infrastructures, laissant ainsi la latitude à l'administration de décaler ou d'inverser la mise en chantier des objets concernés en fonction des paramètres évoqués plus haut. Elle sollicite donc, pour l'année 2014, un crédit d'un montant de Fr 2'250'000.-.

Descriptif des projets

Le renouvellement des réseaux doit être assuré de manière continue. Cette notion de renouvellement se distingue de la notion d'amortissement comptable. Seule la durée de vie estimée d'un équipement est prise en compte. Les matériaux, les conditions locales et la qualité des remblais sont des facteurs qui influencent fortement la longévité des installations, de telle sorte qu'il n'est pas possible de déterminer exactement une durée de vie précise pour chaque tronçon. Le seul indicateur disponible est la fréquence des pannes considérée séparément par secteur.

Pour les réseaux des énergies, le renouvellement annuel moyen nécessaire se situe à hauteur de 1.5%. Compte tenu de la valeur calculée des réseaux, ce pourcentage correspond à un investissement annuel de Fr. 3.3 millions.

Le crédit global demandé est affecté à plusieurs chantiers. Pour l'année 2014, plusieurs chantiers de renouvellement sont programmés. Chacun d'entre eux a fait l'objet d'une évaluation de priorité, et ils ont tous été soumis à l'examen de la commission de coordination technique interne, de manière à s'assurer qu'ils ne contrarient pas ou n'interfèrent pas dans d'autres projets pilotés par d'autres services communaux. Ces chantiers peuvent être entamés indépendamment par le service, aucun projet de réfection n'existant ni pour les collecteurs et eaux usées, ni pour un réaménagement urbain.

Identification des objets

Les rues considérées pour l'année 2014 sont :

- rue de la Paix;
- rue du Vingt-Quatre-Janvier;
- rue de Chamblon;
- route de Lausanne, contre-allée des halles industrielles.

Rue de la Paix

Cette rue est placée depuis de nombreuses années au nombre des rues à problème. Le SEY souhaite y renouveler totalement ses réseaux d'eau, de gaz, d'électricité et d'éclairage public. Un montant est prévu pour une éventuelle réfection de la fondation de la chaussée. Le service des travaux et de l'environnement fait procéder à des carottages et analyses du sol pour en vérifier la structure et la portance.

Rue du Vingt-Quatre-Janvier

Pour cette rue, l'argumentation est la même que pour la rue précédente. Seule la couche de roulement devrait être réfectionnée. Toutefois, un montant est prévu pour une éventuelle réfection de la fondation de la chaussée.

Rue de Chamblon

Le cas de la rue de Chamblon est différent. Le séparatif n'y est pas réalisé et l'état général de la chaussée est très dégradé. De plus, le tronçon est un élément important du concept AggloY.

Néanmoins, compte tenu du degré d'urgence soulevé par l'état des conduites d'énergies, il a été admis d'entamer les travaux d'infrastructures sans attendre qu'un concept global soit élaboré sur cette rue.

Le SEY va donc procéder au remplacement de ses installations en travaillant en site propre et les autres travaux d'aménagement seront ajournés. Un montant est prévu pour une éventuelle réfection partielle de la fondation de la chaussée.

Route de Lausanne, contre-allée des halles industrielles

Il s'agit dans ce cas de remplacer une conduite d'eau qui connaît de nombreuses fuites et pose des problèmes aux artisans et commerçants qui y sont raccordés. Aucun autre service n'est concerné par cette question, et le SEY travaillera en site propre pour le remplacement de ladite conduite. La chaussée, de construction récente, ne devrait pas nécessiter de réhabilitation. Des sondages seront effectués pour vérifier cette hypothèse.

Boussole 21

S'agissant de simples remplacements d'infrastructures existantes, une évaluation ne se justifie pas. Les projets ne seront donc pas soumis à cette procédure.

Coût et financement

La valeur des réseaux a été évaluée à différentes occasions liées à la libéralisation des marchés de l'énergie ou à l'étude des plans directeurs.

Compte tenu de l'estimation des réseaux d'eau, de gaz, d'électricité et d'éclairage public et de leur longueur respective, un montant annuel d'environ Fr. 3.3 millions est théoriquement nécessaire pour assurer un renouvellement suffisant et garantir la pérennité des installations. La différence entre la présente demande et le montant de 3.3 millions est imputable au fait que certains autres travaux sont intégrés dans des crédits d'investissement pour des projets pilotés par d'autres services.

Pour faire face aux incertitudes existantes quant à la qualité des fondations de nombreuses rues yverdonnoises, le crédit mentionne un montant de réserve destiné à faire face à de mauvaises surprises à cet égard. Ce montant est calculé sur la base de 33% de la surface des rues identifiée à Fr. 250/m². Si les coûts de remise en état de la superstructure devaient dépasser cette part, il est prévu dans le respect de l'enveloppe de réduire d'autant les travaux de renouvellement pour l'année en cours.

Un montant de Fr. 3'300'000.- est désormais inscrit annuellement au plan des investissements pour englober un ensemble de réfections annuelles.

Evaluation des coûts

L'évaluation des coûts est succincte, aucun projet n'ayant encore atteint sa maturité. La demande de crédit est par conséquent une demande globale, destinée à financer l'ensemble des réalisations annoncées, sans que la répartition exacte soit encore définie.

Le crédit sera utilisé au fur et à mesure des réalisations jusqu'à épuisement, après quoi une nouvelle demande de crédit sera établie.

Avant chaque exécution de projet, un nouveau rapport sera adressé à la Municipalité, mentionnant de manière détaillée les dépenses prévues et décrivant le projet comme cela se pratique depuis de nombreuses années. Le principal avantage de cette demande de crédit est d'offrir aux services une réactivité et une mobilité très améliorées, permettant de mettre en chantier un projet dans un délai très court en cas de nécessité.

Les coûts estimés se répartissent comme suit :

Rue de la Paix	SEY	STE	Total en CHF
Eau	220'000		
Gaz	140'000		
Electricité	160'000		
Eclairage public	30'000		
Total	550'000	250'000	800'000

Rue du Vingt-Quatre-Janvier	SEY	STE	Total en CHF
Eau	80'000		
Gaz	50'000		
Electricité	60'000		
Eclairage public	10'000		
Total	200'000	100'000	300'000
Rue de Chamblon	SEY	STE	Total en CHF
Eau	275'000		
Gaz	175'000		
Electricité	210'000		
Eclairage public	30'000		
Total	690'000	310'000	1'000'000
Route de Lausanne	SEY	STE	Total en CHF
Eau	130'000		
Electricité	20'000		
Total	150'000	0	150'000

Lorsqu'une estimation se révélera inexacte sur l'un des projets, la différence positive ou négative sera reportée sur les autres, jusqu'à concurrence de l'utilisation complète du crédit.

Les charges annuelles d'exploitation qui se limitent aux frais d'entretien s'élèvent à Fr. 45'000.- (2 %). L'amortissement se fera par prélèvement aux fonds suivants :

- Fr. 705'000.- sur le fonds « Renouvellement réseau eau » no 928.1801
- Fr. 365'000.- sur le fonds « Renouvellement réseau gaz » no 928.1801.1
- Fr. 450'000.- sur le fonds « Renouvellement réseau électrique » no 928.1801.2
- Fr. 70'000.- sur le fonds « Renouvellement éclairage public » no 928.1801.3
- Fr. 660'000.- sur le fonds « Epuration des eaux » no 928.1405

Calendrier

Le calendrier des interventions tient compte des autres projets à développer en ville durant les prochains mois et de la disponibilité des principaux responsables. Chaque projet est examiné sous tous ses aspects, y compris les nuisances potentielles, les reports de trafic, les problèmes de stationnement ou d'accès pour les riverains.

La planification établie en coordination avec les services permet de répartir les problèmes de trafic de manière à éviter un blocage d'un quartier ou d'un secteur pour cause de chantiers simultanés.

Le calendrier des travaux est périodiquement révisé en fonction des informations qui parviennent (manifestations, événements régionaux, décisions municipales, etc.). Il est donc sujet à beaucoup de fluctuations en cours d'année.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à utiliser un crédit global annuel pour maintenir le taux de renouvellement de ses infrastructures des énergies ;

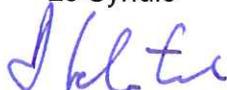
Article 2: Pour l'année 2014, un crédit d'investissement de Fr. 2'250'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée aux comptes no 4026 «Crédit global SEY 2014 »pour un montant de Fr. 1'590'000 et n°1428« Crédit global STE 2014 » pour un montant de Fr. 660'000. Elle sera amortie de la manière suivante :

- Fr. 705'000.- sur le fonds « Renouvellement réseau eau » no 928.1801
- Fr. 365'000.- sur le fonds « Renouvellement réseau gaz » no 928.1801.1
- Fr. 450'000.- sur le fonds « Renouvellement réseau électrique » no 928.1801.2
- Fr. 70'000.- sur le fonds « Renouvellement éclairage public » no 928.1801.3
- Fr. 660'000.- sur le fonds « Epuration des eaux » no 928.1405

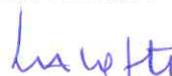
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire



S. Lacoste

Déléguée de la Municipalité : Madame Gloria Capt, municipale du dicastère des Energies